



**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 28 Février 2025**

Le Vendredi 28 Février 2025, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 21 Février 2025, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Etaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, DESCOUTURES Sonia, LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie

Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, SAGEZ Yves, SMERDA Stéphane, GRIMAL Dominique, BOCQUET Philippe, DÉTRÉ François-Xavier, SOUDET Grégoire,

Etaient excusés : M RICARD Rémy donne pouvoir à Mme NOIRET Isabelle
M PICARD Sylvestre donne pouvoir à Mme CAPON Martine
Mme LECOCQ Catherine donne pouvoir à M SAGEZ Yves
Mme DEVAUX Katia donne pouvoir à M BAILLET Ludovic
Mme CAPLAIN Jessica donne pouvoir à Mme DESCOUTURES Sonia

Était absente : Mme SAUVAL Christèle

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance à 19h00

Ordre du jour abordé :

1	Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 17-12-2024	1
2	Nomination d'un secrétaire de séance.	2
3	Délibération portant création d'un emploi permanent Adjoint Technique Polyvalent – restauration scolaire /entretien des locaux	2
4	Délibération portant création d'un emploi permanent Adjoint Technique Polyvalent – entretien des bâtiments et espaces verts	3
5	Délibération accroissement saisonnier d'activité – recrutement d'un agent technique en espaces verts	3
6	Délibération portant recrutement et rémunération d'un stagiaire BAFA - ALSH Été 2025	4
7	Délibération portant création d'un emploi accroissement temporaire d'activité - Archiviste	4
8	Délibération portant renouvellement du marché d'assurance statutaire au 01/01/2026	5
9	Délibération portant approbation du pour l'organisation du feu d'artifice à Corbie	6
10	Questions diverses	6

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 17 décembre 2024 :

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion de Conseil du 17 décembre 2024.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

M. le Maire et M Bocquet signent le PV.



2. Nomination d'un secrétaire de séance :

M. le Maire propose que Isabelle NOIRET soit nommée secrétaire de séance.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Mme Isabelle NOIRET est désignée secrétaire de séance.

3. Création d'un emploi permanent Adjoint Technique Polyvalent – restauration scolaire /entretien des locaux

Monsieur le Maire donne la parole à M Philippe BOCQUET :

Pour les besoins du service, nous allons procéder à la création d'un emploi d'Adjoint technique polyvalent en restauration scolaire et entretien des locaux, à compter du 20/06/2025, dans le grade Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 25 heures hebdomadaires.

L'agent sera affecté au service de la restauration scolaire et l'entretien des locaux. Il sera également appelé à renforcer l'équipe de l'ALSH en période estivale.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de **3 ans** compte tenu l'expérience professionnelle dans le poste.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra donc justifier d'une expérience en restauration scolaire et entretien des locaux et du BAFA

- Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Mme Defruit intervient : elle met en avant le coût de la création d'emplois qui augmente encore les charges de personnels, déjà élevées.

C'est pourquoi elle annonce voter contre.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de procéder au recrutement et d'approuver la rémunération.



Résultat à main levée :
Pour : 16
Contre : 2
Abstention : 0
Adopté à la majorité

4. Création d'un emploi permanent Adjoint Technique Polyvalent – entretien des bâtiments et espaces verts

Monsieur le Maire donne la parole à M Ludovic Baillet :

Pour les besoins du service, nous allons procéder à la création d'un emploi permanent dans le grade d'Adjoint Technique Polyvalent dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à compter du 14 avril 2025.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de **3 ans** compte tenu du développement de la commune avec l'aménagement d'un nouveau lotissement.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience dans l'entretien des espaces verts (connaissance du matériel, tonte...) et des bâtiments (petit bricolage, peinture...)
Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de procéder au recrutement et d'approuver la rémunération.

Résultat à main levée :
Pour : 15
Contre : 2
Abstention : 1
Adopté à la majorité

5. Délibération accroissement saisonnier d'activité – recrutement d'un agent technique en espaces verts

Monsieur le Maire donne la parole à M Ludovic BAILLET :

Monsieur Baillet informe l'assemblée qu'en prévision de la période estivale et en prenant compte de la prise des congés des agents du technique, il sera nécessaire de renforcer le service « espaces verts et voiries » du **17-03-2025 au 14-09-2025**.

La commune fera appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique.



Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique à temps complet, soit une quotité hebdomadaire de 35 h.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial (correspondant à l'indice brut 367, majoré 366 suivant la grille indiciaire mise à jour le 01/07/2023), à laquelle s'ajouteront les suppléments et indemnités en vigueur.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de créer cet emploi et de procéder au recrutement

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

6. Autorisation de recruter un stagiaire BAFA pour la saison estivale

Monsieur le Maire donne la parole à M Philippe BOCQUET :

Monsieur Bocquet informe le conseil que le centre de loisirs aura besoin de recruter un stagiaire BAFA pour renforcer l'équipe et assurer le bon déroulement des activités prévues cet été.

Il propose une rémunération au forfait soit 43,50 € brut par jour ouvré, une indemnité supplémentaire de 7 € brut par jour pourra être octroyée en cas de participation au péricentre matin/soir.

- Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de procéder au recrutement et d'approuver la rémunération du stagiaire BAFA

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

7. Délibération portant sur la création d'un emploi accroissement temporaire d'activité – Archiviste

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Isabelle NOIRET :

Madame Noiret informe l'assemblée que la commune a reçu la visite de Mme Dehaulon, du service d'aide aux communes aux Archives Départementales le 29 janvier 2025, afin d'obtenir des conseils sur la gestion et la conservation des documents.

Sur les préconisations de la directrice des archives départementales, Mme Lejeune, et avec l'aide de Mme Dehaulon, la commune doit procéder au recrutement d'un assistant de conservation du patrimoine contractuel qui aura pour mission de trier, classer et aménager les archives.

Cet emploi sera créé pour une durée de 2 mois renouvelable, La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade de recrutement.



- Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de procéder au recrutement et d'approuver la rémunération.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

8. Renouvellement du marché d'assurance des risques statutaires au 01/01/2026 – CDG
Monsieur le Maire donne la parole à Mme Isabelle NOIRET :

Le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques.

La collectivité charge le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la collectivité aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption

- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. :

Accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité-paternité-adoption

Et aura les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 5 ans à effet au 01/01/2026

Régime du contrat : capitalisation

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité





9. Approbation du Conseil pour l'organisation du feu d'artifice à Corbie

Monsieur le Maire prend la parole :

Une réunion s'est tenue le lundi 2 février 2025 en mairie de Corbie avec M Deramisse, adjoint au cadre de vie, durant laquelle il a été question de la localisation du spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2025.

Il a été proposé d'organiser à titre exceptionnel le feu d'artifices sur le site de l'Enclos de Corbie.

M Gabrel, maire de Corbie, sollicite l'accord du conseil municipal.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la localisation du spectacle pyrotechnique 2025.

Après échanges, l'assemblée demande la rédaction d'un avenant à la convention qui sera signé par les 3 communes.

Elle décide de voter contre le projet de localisation du spectacle pyrotechnique jusqu'à la présentation de l'avenant et d'un devis.

Résultat à main levée :

Pour : 0

Contre : 18

Abstention : 0

Le projet sera représenté au prochain conseil.

10. Questions diverses

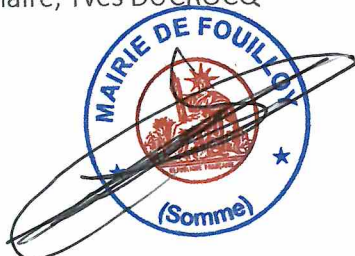
- Mme Isabelle LEGRAND demande si le ramassage des déchets verts sera reconduit en 2025.

- Monsieur le Maire répond que le calendrier sera mis en place prochainement, dans les mêmes conditions que les années précédentes : sur inscription en mairie, pour les plus de 65 ans, n'ayant pas de moyen de locomotion ou ayant des difficultés à se déplacer (sur justificatif).

- Mme Isabelle LEGRAND demande s'il en sera de même pour les encombrants
- Monsieur Ludovic Baillet informe l'assemblée que les conditions seront les mêmes et que la date sera diffusée sous peu.

La séance est clôturée à 20 h30

Le Maire, Yves DUCROCQ



le secrétaire de séance, Mme NOIRET Isabelle